



Aide juridictionnelle et acompte

Par moimemera

Bonjour,

J'ai eu a prendre un avocat pour me défendre en appel, j'ai eu droit à l'aide juridictionnelle totale, mais l'avocat m'a réclamé en plus au début un acompte de 90?.

Ma question est-il normal qu'avec une aide juridictionnelle totale il me réclame 90? ?

Cordialement

Par ESP

Bonjour,

Dans certains cas, l'avocat peut vous réclamer un montant, mais pas d'avance sans validation d'une convention d'honoraire.

Je vous invite à contacter le conseil de l'ordre des avocats.

Par moimemera

Bonjour, merci d'avoir répondu.

Par contre l'avocat doit-il me remettre une facture ou un reçu pour l'argent donné en avance, car je n'ai eu aucun reçu ou facture a part la demande d'aide juridictionnelle faite ? Merci